

## Bérénice Hamidi : « Au théâtre, la question raciale est arrivée par le bas et de biais »

« Les Damné·es de la scène », est un livre collectif sur les polémiques qui ont émaillé la vie théâtrale française depuis dix ans. Selon Bérénice Hamidi, professeure en études théâtrales, qui a codirigé l'ouvrage, nous assistons de plus en plus à une légitimation de ces questionnements.

Sabrina Kassa - 25 janvier 2025 à 14h19

**L**es Damné·es de la scène. Penser les controverses théâtrales sur le racisme arrive à point nommé pour donner une perspective historique aux questions raciales qui ne cessent de secouer le monde de la culture, et du divertissement.

Entre débats houleux, manifestations devant les salles de spectacle et interruptions ou demandes de déprogrammation, la vie théâtrale française est régulièrement émaillée de controverses sur le racisme, depuis une quinzaine d'années.

Cet ouvrage collectif, qui a regroupé des universitaires et des artistes de théâtre, s'est donné pour ambition de revisiter et de formuler au plus juste, voire de reformuler les débats autour d'Exhibit B de Brett Bailey (2014), autour des Suppliantes, d'Eschyle, mis en scène par Philippe Brunet, à la Sorbonne (2019), en passant par Kanata, du Canadien Robert Lepage, avec la troupe du Théâtre du Soleil (2018). Ces affaires emblématiques – 186 articles entre mars 2019 et mars 2021 pour Les Suppliantes – « ont joué un rôle de reconfiguration du débat public », voire de catalyseur d'une panique morale, en sortant du champ artistique pour irriguer les débats sur « la liberté d'expression » dans le sillage de l'attentat de 2015 contre *Charlie Hebdo*, résument les deux universitaires, Bérénice Hamidi et Maxime Cervulle qui ont coordonné ce travail collectif.

Pour détricoter cela, au gré des quinze textes regroupés dans *Les Damné·es de la scène*, l'ouvrage revient sur les termes mêmes de ces controverses qui ont eu lieu en France, mais aussi au Canada et aux États-Unis : « La nébuleuse notion de cancel culture », le *blackface*, l'appropriation culturelle, le mot « racisé », etc. Un travail sémantique fort utile qui permet de juger de l'utilité de ces mots – et parfois de leurs limites – pour décrire les enjeux socioéconomiques et symboliques qui se nouent dans ces scènes artistiques. Une arène où les injures et les discriminations raciales se jouent de façon feutrée, avec les meilleures intentions du monde, et bien souvent à l'arrière-scène : le choix des auteurs et autrices, la distribution des rôles, les diffusions, les financements...

**Mediapart : Comment expliquez-vous qu'il ait fallu attendre la controverse sur « Exhibit B », du metteur en scène sud-africain Brett Bailey, pour faire exister les questions raciales au théâtre en France ?**

**Bérénice Hamidi :** Les questions raciales ont mis longtemps à s'implanter dans le débat public en France. Dans le spectacle vivant, un art subventionné avec de l'argent public pour sa supposée mission démocratique et émancipatrice, les inégalités sociales sont pensées depuis les années 1960 côté public : qui vient/ne vient pas au théâtre ? Comment faire venir les « non-publics » ? Côté scène, la prise de conscience du manque de représentativité est bien plus récente. Les questions de genre sont arrivées en premier, en 2006, et par le haut, avec le rapport Reine Prat, du nom de son autrice, haute fonctionnaire chargée de mission « ÉgalitéS » au ministère de la culture. Ce rapport, intitulé « Pour une plus grande et une meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant », visait au départ à saisir l'ensemble des inégalités et défauts de visibilité/représentativité liés au genre, à la classe et à la race.

Du fait des moyens limités de la mission, mais aussi d'une frilosité des pouvoirs publics, le rapport s'est finalement focalisé sur les inégalités de genre. Sur ce sujet, la parole ministérielle a précédé la parole militante : c'est à la suite de ce rapport que s'est fondé le Mouvement HF+ « pour l'égalité entre les genres dans les arts et la culture ». Si cette question est loin d'être résolue, son mode d'arrivée a contribué à la rendre recevable par les professionnel·les.

À l'inverse, la question raciale est arrivée plus tard, et par le bas et de biais, via des mobilisations de collectifs militants et d'artistes, qui se sont exprimés à titre individuel puis au sein de « Décoloniser les arts ». Sa plus faible légitimité tient à cette origine, et aussi à un refus du secteur de formuler ce problème dans les termes actuels de la lutte antiraciste.

Dans l'ouvrage, nous revenons sur une première entrée en scène, manquée, ou du moins par la bande, en 2007 : dans l'affaire Koltès [Bernard-Marie Koltès (1948-1989) – ndlr], c'est le droit d'auteur (son respect, son abus) qui a été au cœur de la querelle entre l'ayant droit de l'écrivain et la Comédie-Française, et non directement la question de la distribution d'un acteur blanc dans le rôle d'un personnage d'Algérien arabophone écartelé entre le FLN et ses patrons pieds-noirs. La question raciale est arrivée bien après, durant la saison 2014-2015, à la faveur de deux affaires, l'une portant sur le spectacle *Exhibit B* et l'autre sur le dispositif de formation « Premier Acte », qui soulevaient la même question : les bonnes intentions antiracistes suffisent-elles à interdire les accusations de reproduction de stéréotypes racistes ?

**Pourquoi êtes-vous remontés aussi loin dans les controverses ? Avez-vous l'impression qu'il y a encore une mésinterprétation de ce qui s'est passé ?**

Nous avons voulu retracer la généalogie du questionnement ainsi que ses reconfigurations successives, et parfois rapides. Ainsi, en 2014, lors de la controverse sur *Exhibit B*, les deux positions sur le spectacle ont eu la même considération dans l'espace médiatique. En 2019, avec Les Suppliantes, on assiste au contraire à un repli massif des « grands » du théâtre public sur une posture de défense à tout crin de la liberté de création, au mépris de toute autre considération sur la légitimité d'utiliser des outils et conventions esthétiques héritiers de représentations dégradantes de groupes de populations déjà dominés dans l'espace social.

En 2023, ce même argument permet à l'inverse de défendre Carte Noire nommée désir, qui tient cette fois un propos en phase avec les thèses de l'antiracisme politique. L'enjeu de cette généalogie est aussi de rappeler la longue histoire esthétique du racisme et sa connexion avec son histoire politique et institutionnelle.

**Ouverture des écoles, distribution et qualité des rôles, diffusion d'artistes racisés, financements, intégration dans les instances de pouvoir : où en**

**sommes-nous ? à la fin du documentaire « Etre noir à l'opéra » (Arte), la contrebassiste Sullivan Loiseau dit que les choses vont maintenant dans le bon sens. C'est aussi ce qu'esquissent les artistes David Bobée, Marine Bachelot Nguyen ou Mohamed El Khatib, interviewés dans votre ouvrage. Partagez-vous ces conclusions ?**

Tout dépend de ce qu'on regarde. Ce qui est certain, c'est le gain de légitimité aux yeux des professionnels du secteur, qui tranche avec l'hostilité et le refus de voir le problème et d'en parler, encore palpables il y a quelques années. Aujourd'hui, des débats sont organisés, il y a des formations pour le personnel, même si la familiarisation avec les notions nécessaires pour penser le problème n'est pas aboutie.

C'est dans les écoles d'art que les changements sont le plus notables : on le voit dans les trombinoscopes, on le voit aussi *via* les transformations des modalités de recrutement, et plus seulement dans des dispositifs compensatoires alternatifs aux grandes écoles : les consignes du jury et la nature des épreuves changent.

« Le langage est au cœur de la lutte contre les dominations car le discours ordonne notre perception du réel. »

À l'inverse, côté programmation, les choses avancent plus lentement, à la fois parce que les programmeurs craignent les réactions de leurs publics et des élus (dont dépendent leurs subventions), et parce qu'ils et elles revendentiquent leur liberté de programmation. Cette notion n'a pas d'existence institutionnelle officielle, mais participe d'une définition de soi des programmeurs et programmatrices, pourtant habitués à la limiter pour respecter leur cahier des charges (ratio d'œuvres classiques, jeune public, etc.). Plusieurs sont prêts à intégrer le critère du genre de l'artiste, mais prendre en compte la question raciale demeure insupportable. Beaucoup en sont encore à considérer que compter le nombre d'artistes blancs/non blancs serait un geste raciste et antirépublicain, alors même qu'ils et elles comprennent l'importance d'objectiver les discriminations pour lutter contre elles. Il faut encore faire admettre que le problème, ce n'est pas de compter, c'est qu'il y ait des discriminations raciales ! Et que dans les secteurs culturels, elles impliquent à la fois des inégalités socioéconomiques (d'accès à l'emploi) et un manque de diversité esthétique (des représentations/rôles absents ou stéréotypés).

**Entre « blackface » et barbouillage, pourquoi préférez-vous le mot français, pourtant moins impactant ? En quoi le barbouillage permet-il de décrire plus finement le problème ?**

La notion de barbouillage a été élaborée par *Sylvie Chalaye*, qui déplie dans son texte les réalités qu'elle recouvre, aux États-Unis comme dans l'histoire culturelle de la France de l'époque coloniale et postcoloniale. Dans l'épilogue, qui revient sur le choix des mots, je plaide pour un usage combiné des deux notions.

« Blackface » est la notion que tout le monde a en tête, donc il faut la maintenir comme catégorie du réel ! Mais pour penser le problème, la notion de barbouillage permet d'aller plus loin que l'idée de maquiller en noir/Noir. C'est dessiner mal, c'est grossir les traits jusqu'à la grimace, c'est véhiculer des stéréotypes racistes physiques et comportementaux avec des mimiques simplistes (surprise, joie, peur, colère), qui font croire que les personnes noires auraient une palette restreinte d'émotions mal dégrossies, toujours sur le bord de basculer dans la bêtise enfantine ou la violence bestiale.

Le mot dit un projet esthétique et politique de déshumanisation qui s'offre en plus le luxe de ne pas s'avouer comme tel. Il permet en effet de pointer du doigt une certaine revendication d'innocence d'artistes qui se cachent parfois derrière la défense de la liberté de création, en mode : « Je ne suis qu'un petit enfant qui joue et le monde que j'invente est pour de faux », comme si leurs imaginaires n'avaient pas d'effet dans le réel. Ce mot traduit une posture moins enfantine qu'infantile, caractérisée par ce sentiment d'innocence radicale... et en même temps de toute-puissance absolue : « Je fais ce que je veux, quelles que soient les conséquences. »

Il permet de saisir ce paradoxe qu'on trouve par exemple chez Ariane Mnouchkine, impliquée dans les controverses *Kanata* et *Les Suppliantes*. Elle qui revendique par ailleurs un théâtre citoyen luttant contre la barbarie a pu réclamer dans ces affaires une forme d'irresponsabilité politique, arguant que si un artiste veut recourir au *blackface* plutôt que faire jouer des interprètes non blancs, ou raconter l'histoire de la domination subie par les peuples autochtones tout en les évincant du processus de création, libre à lui, c'est son droit, tant que son intention est bonne, et ceux qui s'offusquent sont incultes, voire barbares.

**Vous dites aussi que « barbouillage » est plus englobant...**

Oui, une autre plus-value du terme est qu'il permet de décrire un plus large spectre de grimages racistes : si au théâtre, on a principalement du *blackface*, il existe aussi du *brownface* et du *yellowface*, qu'on retrouve plus encore à l'opéra. Élaborer des concepts précis et fins suppose une attention à leurs capacités littérales et métaphoriques. Le langage est au cœur de la lutte contre les dominations car le discours ordonne notre perception du réel, il crée un ordre du visible et du dicible, de ce qu'on montre et ce qu'on cache, de ce qu'on dit et de ce qu'on tait.

\*

*Les Damné·es de la scène. Penser les controverses théâtrales sur le racisme* (Presses universitaires de Vincennes).

**Sabrina Kassa**

## Dans l'épicentre du séisme industriel allemand, le SPD croit encore en ses chances

Rues désertes et affiches qui collent mal à cause du froid : la campagne électorale allemande tourne à petit régime, dans l'ombre de l'investiture de Donald Trump. À Wolfsburg, berceau de Volkswagen et fief social-démocrate, le chancelier Scholz, lesté d'un bilan difficile, espère convaincre.

Thomas Schnee - 25 janvier 2025 à 10h39

**W**olfsburg (Allemagne).— Benjamin Stern, candidat du Parti social-démocrate (SPD) pour le Bundestag dans la circonscription de Wolfsburg, principal centre industriel de Basse-Saxe, n'en est pas à sa première réunion publique d'une campagne électorale brève et bousculée. Mais ce soir du 17 janvier n'est pas comme les autres. Le chancelier Olaf Scholz, qui a promis à ses concitoyens une « remontada » électorale, en dépit d'une image désastreuse de chef d'un gouvernement chaotique, a choisi sa ville pour démarrer sa grande tournée électorale.

Au programme du centre des congrès de la Porschestraße, un seul grand thème : la crise économique et la défense de l'emploi industriel allemand. Et un seul grand ennemi désigné : Friedrich Merz, chef des conservateurs (CDU/CSU), bien placé pour succéder à Olaf Scholz.

« Sa venue nous met du baume au cœur après ce que nous avons vécu ces dernières semaines. Notre ville est née avec Volkswagen. Et cette entreprise mondiale, symbole de l'industrie allemande, connaît une crise qui touche aussi les entreprises sous-traitantes, les hauts-fourneaux et tout le tissu économique régional. Je me bats pour le maintien de ces industries dans notre région », énumère Benjamin Stern, par ailleurs salarié de Volkswagen Group Services et membre du syndicat IG Metall.

Pour ce déplacement, le chancelier social-démocrate a convoqué le ban et l'arrière-ban. Il est ici en terrain conquis. Le Land de Basse-Saxe, jadis fief de Gerhard Schröder, a fourni de très nombreux cadres au SPD et ministres à l'Allemagne. Et aux élections européennes de juin 2024, le parti d'extrême droite AfD (Alternative pour l'Allemagne) n'y a obtenu que 13,2 % des voix, derrière le SPD, à 19,5 %.

Sur la scène de la grande salle où se pressent 2 000 sympathisants et curieux, le ministre du travail Hubertus Heil, le coprésident du SPD Lars Klingbeil ou encore Matthias Miersch, secrétaire général du parti, tous députés SPD dans des circonscriptions voisines, vantent les qualités du chancelier. Le ministre-président social-démocrate du Land Stephan Weil est aussi de la partie, lui qui est membre du conseil de surveillance de Volkswagen (VW), une entreprise dont le nom est dans toutes les bouches.

### Chez VW, 35 000 emplois supprimés d'ici à 2030

Dans cette ville qui est, grâce à VW, l'une des plus riches d'Allemagne, le traumatisme est profond. C'est à la fin de l'été 2024 que la situation a basculé, quand la direction a expliqué que l'entreprise ne pourrait faire face aux défis de l'électrique sans plusieurs milliards d'économies supplémentaires et des fermetures d'usines. Les partenaires sociaux de l'entreprise ont alors entamé un long bras de fer avec la direction du groupe. Avec un compromis à l'arraché, juste avant Noël.

« Daniela, nous tenons tous à te remercier. Tu t'es battue comme une lionne, tu as montré ces derniers mois comment les syndicats pouvaient peser dans la balance et faire vivre la cogestion », s'exclame Matthias Miersch au milieu des applaudissements nourris. Sur la scène, Daniela Cavallo, fille d'un immigré italien et présidente du comité d'entreprise central du groupe VW, remercie à son tour le SPD et le chancelier, « les seuls qui [l']aient vraiment aidée », explique-t-elle en célébrant comme au bon vieux temps l'alliance des travailleurs et du SPD.

C'est sous sa houlette que les négociateurs syndicaux ont bataillé pour un compromis qu'ils jugent socialement acceptable : un gel des salaires et 35 000 suppressions d'emplois via le non-renouvellement de postes d'ici à 2030. L'usine de Dresde sera par ailleurs fermée et Volkswagen compte vendre celle d'Osnabrück. Les capacités de production seront aussi réduites de 720 000 unités/an. Pour les 120 000 salariés allemand·es, ces concessions ont un goût amer.

« Le problème ici, ce n'est pas d'abord le racisme et les migrants. Volkswagen a fait venir beaucoup de travailleurs immigrés qui sont aujourd'hui bien intégrés. Nous sommes dans une société encore tolérante. En revanche, le coût de la vie et la peur que la production automobile parte définitivement, cela, c'est nouveau. Ce n'est pas une crise comme les autres », estime Adolphe Gnabo, un Ivoirien arrivé il y a vingt ans en Allemagne et qui travaille aujourd'hui pour Volkswagen.

« Beaucoup de gens sont frustrés et se plaignent de l'explosion des prix. Ils rendent le gouvernement responsable. Ils voudraient que la politique s'occupe d'abord d'eux, et après du monde entier. J'ai des amis qui à cause de cela sont en train de passer de l'autre côté, chez les bleus. » Le bleu est la couleur du parti d'extrême droite AfD.

### La perspective d'une « grande coalition »

Dans la halle du centre des congrès, les pontes du SPD poursuivent leur démonstration bien huilée. Ils s'en prennent aux conservateurs et à leur chef de file, Friedrich Merz. Face au chancelier, plusieurs fois ministre et maire de Hambourg, ce dernier n'a jamais exercé ni mandat électif ni fonction gouvernementale. « En 2008, il travaillait pour le fonds financier BlackRock et a écrit un livre intitulé Osez plus de capitalisme. Pendant ce temps, Olaf était ministre du travail et sauvaient des millions d'emplois en élargissant massivement le chômage partiel », soutient Stephan Weil, le ministre-président de Basse-Saxe.

Arrivé entre-temps, Scholz déroule son bilan, qu'il semble considérer comme bon, eu égard aux circonstances internationales. Son programme est simple et prévisible : l'État doit protéger les travailleurs et les travailleuses ; l'Allemagne doit réformer le frein à l'endettement et emprunter plus pour investir dans le maintien de sa force économique, dans son système social, ses infrastructures, sa transformation écologique, etc. En face, « Merz propose des baisses d'impôts pour le 1 % supérieur », mais il ne dit pas comment il veut les financer : « Comment voter pour quelqu'un qui ne dit pas avant l'élection comment il va financer son programme ? », attaque Olaf Scholz.

Présente dans la salle, la retraitée Waltraud Liedtke a toujours voté pour les écologistes ou la gauche de Die Linke : « *Je pense que nous nous dirigeons tout droit vers une grande coalition conservateurs-SPD. Je vais donc voter SPD par tactique, pour limiter le poids de conservateurs qui résistent mal à l'extrême droite, le danger principal à mes yeux.* »

Si le chancelier lui est apparu sympathique, « *il répète beaucoup ce qu'il a déjà promis depuis longtemps. Rien de nouveau* », estime-t-elle, se disant aussi déçue que Scholz ait choisi de ne pas réagir au seul événement imprévu de la soirée : à savoir, l'intervention de militants propalestiniens venus protester contre les ventes d'armes allemandes à Israël, et bien vite évacués.

De son côté, la députée fédérale Dunja Kreiser, représentante de la circonscription voisine de Salzgitter-Wolfenbüttel, tenue par le SPD depuis 1965, refuse de se laisser abattre : « *Après avoir repris des forces ici, nous allons poursuivre notre campagne en porte-à-porte, le seul moyen d'atteindre vraiment les gens en hiver. J'ai frappé à 1 400 portes la semaine dernière. C'est 13 000 pas par jour en moyenne ! Et l'accueil généralement positif laisse au moins espérer un mieux le jour de l'élection* », annonce-t-elle, combative.

Thomas Schnee

## Jeux vidéo : l'un des cartons de l'année 2024 est une satire du fascisme

Des millions de joueurs et joueuses ont combattu pour le compte de la « Super Terre » dans « *Helldivers 2* », qui reprend les codes des dictatures pour mieux les tourner en ridicule. Une exception parmi les jeux grand public.

Théo Dezalay - 25 janvier 2025 à 14h11

**T**ête de mort sur le plastron, casque noir à visière opaque, fusil automatique à la main, ils n'ont rien de sympathique. Les héros de *Helldivers 2*, soldats du gouvernement dictatorial de la « Super Terre », sont pourtant un modèle de critique du fascisme, un modèle inattendu dans un jeu vidéo grand public.

*Helldivers 2* doit son succès à une formule accrocheuse : quatre joueurs ou joueuses, des « helldivers », sont larguées sur une planète hostile où ils doivent accomplir un objectif militaire aléatoire, en se frayant un chemin parmi leurs ennemis à coups de mitrailleuse ou de grenades. Le rythme effréné du jeu, son action musclée et la qualité de sa réalisation lui ont assuré un succès critique et commercial retentissant à sa sortie il y a un an, un triomphe confirmé par plusieurs récompenses fin 2024.

Mais si le jeu du studio suédois Arrowhead a autant séduit (son éditeur annonçait 12 millions d'exemplaires vendus dès les trois premiers mois), c'est aussi grâce à un récit savamment orchestré. Une fois le jeu lancé, tout son environnement est dicté par le gouvernement de la « Super Terre », des descriptions de missions à la boutique de cosmétiques. Les parties ne sont donc pas de simples défouloirs sans signification, mais des assauts patriotiques contre des extraterrestres « xénophobes » ou des robots « socialistes », qui menacent l'humanité avec leurs « ambitions expansionnistes ».

Dans les jeux vidéo, cette rhétorique est souvent utilisée au premier degré : on pense par exemple à la série des *Call of Duty*, mastodontes de l'industrie où le joueur doit souvent aller jusqu'à torturer ses ennemis pour le bien de la nation. À l'inverse, *Helldivers 2* adopte cette approche pour la pousser jusqu'à l'absurde et en tirer du comique.

Car la propagande du régime montre un amour démesuré pour certains éléments de langage, à commencer par la « *démocratie contrôlée* », qui a sauvé l'humanité de « *l'anarchie démocratique* », avec ces gens qui votaient « *à droite et à gauche* » dans le plus grand désordre. Un fétichisme des mots qui atteint son paroxysme dans la vidéo d'introduction du jeu, avec ce citoyen dont la famille se fait dévorer par des monstres et qui s'écrie : « *Non, douce liberté, non !* »

Les supérieurs hiérarchiques du joueur sont tout aussi prompts au lyrisme, qualifiant une station spatiale destructrice d'*« arme de libération massive »*, quand ils ne clament pas que « *le xénocide est une symphonie mélodieuse qui guide [leurs] pas* ». Après une mission, il n'est pas non plus rare d'entendre que les helldivers ont « *taillé une nouvelle marche dans l'escalier de la victoire* ».

### Emprunts au cinéma

*Helldivers 2* n'est pas le premier à parodier les discours va-t-en-guerre des blockbusters du jeu vidéo ou du cinéma. Mais il est un des rares à s'évertuer à tourner en ridicule l'autoritarisme en tant que tel, plutôt que l'excès de testostérone ou le machisme des militaires de fiction.

Dans le fond et la forme, difficile de ne pas y voir l'influence du film *Starship Troopers* (1997), qui se déroule dans une dystopie similaire. Du design des extraterrestres à l'obsession pour les formulaires bureaucratiques absurdes, en passant par une certaine vision des élections, beaucoup de l'ironie de Paul Verhoeven se retrouve dans *Helldivers 2*. Avec une même source d'inspiration : la paranoïa de la guerre froide et la fièvre guerrière des années Bush.

Les développeurs et développeuses du jeu y ont toutefois ajouté un ingrédient de leur cru : le gag. Ici, la parodie passe souvent par l'action, propice aux maladresses lunaires, aux accidents de tir catastrophiques et aux vols planés causés par le souffle d'une explosion. Des faux pas sans conséquences, que l'on retrouvait déjà dans le premier *Helldivers* (sorti en 2015), qui installent une ambiance joviale et battent en brèche les discours si pleins de gravité du commandement.

Malgré ce discours anti-autoritaire, le studio communique parfois de façon ambiguë. Le 31 décembre, en réponse à un post sur le réseau social X le suppliant de ne pas incorporer à son jeu de politique de diversité, équité et inclusion (DEI, une des cibles favorites des joueurs réactionnaires, un programme que vient juste de liquider Donald Trump), le réalisateur du jeu, Johan Pilestedt, semble d'abord approuver, puis précise ensuite s'en « *[ficher] pas mal. Il faut faire des bons jeux, pas des prises de position politiques* ».

Un avis qui ne détonne guère dans le milieu du jeu vidéo grand public, où les projets engagés ne sont pas la norme, pas plus que les développeurs et développeuses engagées. Contrairement à ce que l'existence de *Helldivers 2* pourrait laisser entendre, la critique de l'autoritarisme et des thèses d'extrême droite est loin de faire consensus dans le secteur. Car si les jeux en eux-mêmes sont rarement nauséabonds, ils esquivent le plus souvent les sujets politiques par calcul commercial ou par crainte d'être victimes de violentes campagnes de harcèlement.

Ces dernières, entretenues par une frange bien mobilisée de joueurs et joueuses aux idées proches de celles de l'extrême droite, peuvent se déclencher à partir de la moindre étincelle. L'année passée, c'est l'éditeur français Ubisoft qui en a pâti après l'annonce que l'un des héros du prochain *Assassin's Creed*, se déroulant au Japon médiéval, serait le célèbre samouraï Yasuke, d'origine africaine.

Question critique du fascisme, l'outrage emblématique est celui provoqué par *Wolfenstein II : The New Colossus*, jeu d'action brutal qui proposait en 2017 de massacrer des nazis ayant conquis les États-Unis dans les années 1960. Un concept qui n'avait pas fait l'unanimité : sur les réseaux sociaux, de nombreux joueurs s'étaient désolés de l'emprise du « *politiquement correct* » sur le studio ou avaient dénoncé un véritable « *lavage de cerveau* » antinazi.

Mais c'était il y a sept ans. Depuis, si la situation s'est améliorée sur certains points – en décembre, personne ne s'est ému de voir le professeur Jones assommer des nazis dans *Indiana Jones et le Cercle ancien* –, on ne peut pas dire que le jeu vidéo soit devenu un vivier antifasciste.

À ce titre, l'exemple de *Warhammer 40 000 : Space Marine 2* est frappant : dans ce jeu sorti lui aussi l'année dernière, on incarne les féroces supersoldats d'une dictature futuriste, sans jamais être amené à douter du bien-fondé de notre vocation. Le studio Saber Interactive a même travaillé à humaniser ces « machines à tuer fanatiques » de peur que le joueur peine à les apprécier. Dans ce contexte, on mesure à quel point l'approche de *Helldivers 2* détonne.

S'il a su rassembler autour de lui sans susciter de controverse réactionnaire, c'est sans aucun doute grâce à son choix de manier l'humour. Difficile en revanche d'estimer l'impact de cette satire sur son public.

Dans les espaces de discussion dédiés à *Helldivers 2*, comme sur Reddit ou Discord, elle a produit un premier effet : celui d'y interagir en se coulant dans le rôle d'un helldiver zélé, menaçant de signaler aux autorités de la « Super Terre » le moindre message soupçonné de déloyauté.

Surjouer le dogme, la délation et l'intolérance tourne encore une fois en ridicule le totalitarisme et ses attributs. L'adhésion à cette farce cache-t-elle chez certain·es le vœu qu'un jour elle ne soit plus totalement fictive ? On ne peut que le supposer. Faisons plutôt l'hypothèse que pour beaucoup, cette moquerie du fascisme constitue une joyeuse catharsis. Un défouloir permettant de mieux supporter ce son qui résonne partout aujourd'hui : le bruit des bottes.

Théo Dezalay

---

## Boîte noire

Théo Dezalay est ancien rédacteur en chef adjoint de Canard PC, magazine créé en 2003 et référence de la presse indépendante consacrée aux jeux vidéo. Pour Mediapart, il publie une chronique mensuelle, « Aux manettes », dont voici le premier épisode, avec l'ambition de raconter la complexité d'un art ludique qui touche un très large public en France (on estime à près de 20 millions de personnes le nombre de Français·es – enfants et adultes – qui jouent sur une console ou un ordinateur), son actualité sociale, esthétique et politique.

Pour cette chronique, nous avons contacté le studio Arrowhead pour obtenir un entretien par l'intermédiaire de son éditeur Sony, qui n'a pas donné suite.

---

## La Martinique retrouve son leader de la lutte contre la vie chère

Condamné à de la prison avec sursis pour violation de domicile et intimidation, Rodrigue Petitot est sorti de détention vendredi 24 janvier et a déjà appelé à « continuer le combat parce que la vie est encore plus chère ». La mobilisation se poursuit aussi au Parlement et devant le tribunal de commerce.

Julien Sartre - 25 janvier 2025 à 10h35

Cela n'a pris que quelques minutes avant que son image et sa parole ne se répandent à nouveau de façon virale sur les réseaux sociaux et dans la presse. En sortant de prison, avant d'aller effectuer une peine aménagée à son domicile, Rodrigue Petitot, dit le « R », a tenu un discours devant ses partisans galvanisés.

« *Ce n'est pas une menace, ce n'est pas une intimidation : je demande à M. Manuel Valls de venir nous rencontrer afin qu'on puisse avoir de vraies réponses !* », exhortait le leader martiniquais du mouvement contre la vie chère, depuis le siège de l'association qu'il préside à Fort-de-France, le Rassemblement pour la protection des peuples et des ressources afro-caribéens (RPPRAC).

Visiblement pas découragé par le mois et demi de détention qu'il vient d'effectuer à la prison de Ducos, Rodrigue Petitot a appelé à « *continuer le combat parce que la vie est encore plus chère* ». Pour lui et ses partisans, rassemblés en nombre dans les rues de Fort-de-France et au QG du RPPRAC, ce vendredi 24 janvier était avant tout un jour de « *libération* ».

Après deux jours de procès, Rodrigue Petitot a été reconnu coupable de violation de domicile, d'outrages et d'actes d'intimidation, pour s'être introduit dans la résidence préfectorale, le 11 novembre dernier. Le militant était venu demander une rencontre avec le ministre des outre-mer de l'époque, François-Noël Buffet, de passage sur l'île.

Le « R » « *risquait vingt ans de prison et la juridiction n'a pas voulu abandonner toutes les préventions mais le plus important est qu'il recouvre la liberté !* », se félicite auprès de Mediapart un de ses avocats, M<sup>e</sup> Eddy Arneton. Condamné à un an de prison intégralement assorti du sursis dans cette affaire dite « de la résidence préfectorale », Rodrigue Petitot est pourtant loin d'être libre.

Condamné à dix mois de prison dans une autre affaire pour avoir tenu des propos assimilés à de l'intimidation d'élus, il effectuera sa peine à domicile, avec un bracelet électronique. « *Nous espérons que cette décision mettra un terme au cycle de judiciarisation qui a été enclenché et sollicité par le ministre de l'intérieur, en violation du principe de séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif* », poursuit M<sup>e</sup> Arneton.

La sortie de prison de Rodrigue Petitot constitue-t-elle une victoire pour le mouvement contre la vie chère, lancé en Martinique en septembre dernier ? « *Pas encore* », répond M<sup>e</sup> Max Bellemare, un des conseils de Rodrigue Petitot. *Nous avons été entendus sur plusieurs points et notre client a été relaxé de plusieurs accusations, mais il y aura une victoire lorsqu'on aura modifié le système complètement et que les prix de nombreux produits auront été baissés. La finalité, c'est bien cela, une réduction sensible des prix.* »

Signé en octobre dernier après les premières semaines de mobilisation et de blocage de supermarchés, un « protocole d'objectifs et de moyens de lutte contre la vie chère » a été paraphé par les opérateurs économiques, les services de l'État, les organisations syndicales et les élus locaux, à Fort-de-France. Le RPPRAC n'y a pas apposé sa signature, dénonçant un nombre trop faible de produits concernés et un impact limité sur les prix dans les rayons des supermarchés.

Au fil des semaines et jusque dans la parole du gouvernement, le débat s'est focalisé sur le rôle joué par le groupe Bernard Hayot (GBH), importateur, distributeur et acteur majeur de l'économie ultramarine, basé en Martinique. « *J'en ai déjà parlé et je continue à le faire malgré les réactions et les pressions : certains grands groupes très performants ont un rôle d'étouffement économique dans les outre-mer* », dénonçait par exemple le ministre des outre-mer, Manuel Valls, lors de l'examen de la proposition de loi socialiste contre la vie chère.

### La vie chère débattue dans la niche PS

Portée par la députée socialiste de Martinique Béatrice Bellay, la proposition de loi « visant à prendre des mesures d'urgence contre la vie chère et à réguler la concentration des acteurs économiques dans les territoires d'outre-mer », a été adoptée à une écrasante majorité par les député·es ce jeudi 23 janvier. Examinée dans le cadre de la « niche parlementaire » du groupe socialiste, le texte prévoit un renforcement, une extension et un alignement sur les prix de l'Hexagone du « bouclier qualité-prix » (BQP), dispositif de modération du coût des denrées alimentaires, existant de longue date dans les départements d'outre-mer (DOM).

Le texte prévoit aussi d'interdire les positions dominantes dans le secteur de la distribution, de renforcer les moyens des observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR) et un encadrement strict des marges des importateurs.

Dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, les débats étaient riches en références à la mobilisation martiniquaise et à Rodrigue Petitot. « Il ne s'agit rien de moins que de tenir notre parole, engagée lors de longues séances de travail en Martinique », s'est souvenu le député socialiste de Martinique Jiovanny William, en défendant un amendement qui étend le bouclier qualité-prix aux produits de grande consommation. Ainsi, l'extension du BQP à la téléphonie, aux assurances, aux frais bancaires ou encore aux pièces détachées pour automobiles (dont les prix peuvent être de 400 % supérieurs à ce qu'ils sont dans l'Hexagone) a fini par faire consensus.

L'Insee a documenté à plusieurs reprises des surcoûts de plus de 40 % en Martinique et dans le reste de l'outre-mer. Les produits alimentaires sont particulièrement impactés par ces écarts de

prix, alors que les revenus sont en moyenne inférieurs de plus de 30 % dans les collectivités ultramarines. Le texte adopté jeudi 25 janvier en première lecture par l'Assemblée nationale doit maintenant être voté par le Sénat.

---

Un article de cette proposition de loi prévoit d'aggraver les sanctions contre les entreprises qui ne publient pas leurs comptes comme la loi les y oblige, passé un certain seuil.

Mis également en cause par une enquête journalistique de *Libération* pour ses « profits suspects » et la multiplication des intermédiaires – et donc des marges abusives *via* ses nombreuses filiales –, le groupe GBH s'est défendu à plusieurs reprises face à des commissions d'enquête parlementaires, devant le Sénat et l'Assemblée nationale. Sommé de publier ses comptes par des lanceurs d'alerte qui ont déposé plainte devant le tribunal de commerce de Fort-de-France, GBH affirme s'être conformé à ses obligations légales.

Prévue jeudi 23 janvier, l'audience consacrée à cette affaire a été reportée au 13 février prochain : le temps pour le tribunal d'analyser les documents qui lui ont effectivement été transmis, mais pas de quoi calmer la vindicte populaire, en particulier en raison de la collision avec le calendrier judiciaire du « R ». Lors de son allocution largement diffusée sur les réseaux sociaux, Rodrigue Petitot faisait référence à ce renvoi d'audience en expliquant que lui n'avait bénéficié d'aucune clémence ni d'aucun report dans l'examen de ce que lui reproche la justice.

Julien Sartre

---

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.  
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau

## L'annexion illégale de la Cisjordanie par Israël boostée par Trump

Alors que le cessez-le-feu dans la bande de Gaza est en vigueur depuis le 19 janvier et qu'un nouvel échange de prisonniers et d'otages a eu lieu ce samedi 25 janvier, les partisans de l'annexion de la Cisjordanie se font plus bruyants et plus violents que jamais en Israël. En témoignent les attaques de ces derniers jours dans le nord du territoire palestinien.

Rachida El Azzouzi - 25 janvier 2025 à 17h58

**L**e cessez-le-feu à Gaza, qui connaît samedi 25 janvier un nouvel échange de captifs et de captives (*voir notre encadré*), se fera-t-il au prix de l'annexion progressive de la Cisjordanie par le gouvernement le plus extrémiste de l'histoire d'Israël ?

À peine investi lundi 20 janvier, Donald Trump, qui s'attribue le mérite de la bien fragile trêve à Gaza, a envoyé un signal funeste en annulant le décret de son prédécesseur Joe Biden, qui avait poussivement pris en février 2024 une mesure certes dérisoire mais très symbolique : des sanctions financières contre plusieurs colons israéliens accusés de violences contre des Palestiniens en Cisjordanie occupée.

De quoi galvaniser les partisans d'un « Grand Israël » de la Méditerranée au Jourdain, qui rêvent d'annexer totalement le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, qu'ils désignent par l'appellation biblique de « *Judée-Samarie* ». Pas une semaine sans qu'ils redoublent de violence, colonisent ou tentent de coloniser de nouvelles terres en toute impunité.

Depuis le 7-Octobre, dans l'ombre des massacres à Gaza et au mépris du droit international, on assiste même à une accélération inédite de la politique de colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

Au moins 850 Palestiniens y ont été tués par l'armée israélienne ou par des colons, selon le ministère palestinien de la santé, tandis qu'une trentaine d'Israéliens, dont des soldats, y sont morts dans des attaques palestiniennes ou dans des opérations militaires, selon Israël.

Un exemple parmi des dizaines d'autres : fin juin 2024, Israël a accaparé la plus vaste étendue de terres en Cisjordanie depuis trente ans et les accords de paix d'Oslo en 1993. 1 270 hectares dans la vallée du Jourdain ont été déclarés « propriétés d'État » pour favoriser l'expansion de colonies israéliennes.

Lundi 20 janvier, jour de l'investiture de Donald Trump aux États-Unis, une cinquantaine d'extrémistes juifs a attaqué à la tombée de la nuit, à coups de pierres et de cocktails incendiaires, les villages d'Al-Funduq et de Jinsafut, dans le nord de la Cisjordanie. Sous le regard passif de soldats israéliens.

Dans cette commune en zone C, c'est-à-dire sous contrôle total de l'armée israélienne, la police est intervenue « *au bout d'une heure seulement* », a raconté au journal *Le Monde* Luay Tayim, maire du village.

Les colons venus en découdre entendaient « venger » l'assassinat, début janvier, de trois habitants de la colonie de Kedoumim toute proche, où vit l'un des plus zélés promoteurs d'une annexion totale de la Cisjordanie, le colon et ministre israélien des finances d'extrême droite, et vice-ministre de la défense, Bezalel Smotrich, qui a voté contre l'accord avec le Hamas.

### 200 Palestiniens libérés en contrepartie de quatre soldates israéliennes

Quatre soldates israéliennes, retenues à Gaza depuis le 7 octobre 2023, ont été libérées samedi 25 janvier par le Hamas en contrepartie de la libération de 200 Palestiniens détenus dans les prisons d'Israël, dont une grande partie est incarcérée sous le régime de la détention administrative, c'est-à-dire de manière arbitraire, sans charge ni procès. C'est le deuxième échange de captifs depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 19 janvier.

Daniella Gilboa, Karina Ariev, Liri Albag et Naama Levy, qui avaient été enlevées dans une base militaire, ont retrouvé la liberté dans la matinée, au cours d'un échange mis en scène par le Hamas. Elles sont désormais prises en charge dans un hôpital en Israël.

Une partie des Palestiniens libérés a été accueillie par une foule en liesse à Ramallah, siège de l'Autorité palestinienne. D'autres ont été envoyés en Égypte à bord d'autobus, « *expulsés* » par Israël, selon le média d'État égyptien Al-Qahera News. Seize autres Palestiniens ont été transférés vers la bande de Gaza, où Israël conditionne le retour des déplacé·es du sud vers le nord de Gaza à la libération de l'otage Arbel Yehud, qui serait « *en bonne santé* », selon deux dirigeants du Hamas.

Sur la liste des Palestiniens libérés ce samedi, figure Mohammed Tous, 69 ans et membre du Fatah, plus ancien Palestinien détenu sans discontinuer par Israël, avec près de quatre décennies passées derrière les barreaux.

Le ministre suprémaciste, qui menace de faire tomber le gouvernement si Israël ne reprend pas la guerre à Gaza à l'issue de la première phase du cessez-le-feu, réclame qu'Al-Funduq soit réduit en ruines comme le camp de Jabaliya l'a été dans le nord de Gaza.

Il a salué sur le réseau social X la première mesure de Trump en faveur des colons : « *Votre soutien inébranlable et sans compromission [...] est un témoignage de votre intense relation avec le peuple juif et notre droit historique sur notre terre* ». Tout comme l'autre figure de l'extrême droite israélienne, Itamar Ben-Gvir, qui a

démissionné dimanche 19 janvier de son poste de ministre de la sécurité nationale pour dénoncer l'accord de cessez-le-feu avec le Hamas palestinien.

## Opération « Mur de fer »

Tandis que la terreur coloniale frappe Al-Fundunq et Jinsafut, au surlendemain de l'entrée en vigueur d'une trêve à Gaza et au lendemain de l'investiture de Donald Trump, les autorités israéliennes ont déplacé la guerre sur un autre des multiples fronts qu'elles ont ouverts depuis le 7-Octobre en lançant, au nom de « la lutte contre le terrorisme », une nouvelle offensive meurtrière en Cisjordanie.

Baptisée « Mur de fer », appuyée par des bulldozers, des avions et des véhicules militaires blindés, la vaste opération de l'armée et du service de renseignement intérieur israéliens vise le camp de réfugié·es, accolé à la ville de Jénine, également dans le nord du territoire. Un bastion historique de la lutte armée palestinienne, régulièrement attaqué, qui se trouve en zone A, soit sous contrôle de l'Autorité palestinienne (AP).

Qu'importe le zonage, Israël investit le camp à sa guise, régnant par la force et humiliant encore un peu plus la bien faible et décriée AP, qui doit urgément se réformer en profondeur, ainsi que son leader, l'impopulaire et indéboulonnable Mahmoud Abbas (qui s'est décidé, à reculons, sous intense pression diplomatique, en novembre 2024, à commencer à organiser sa succession, un sujet tabou pour lui, en désignant Rauhi Fattouh, un de ses fidèles, pour lui succéder si des raisons de santé l'empêchaient de gouverner).

Le président de l'Autorité palestinienne, qui fêtera ses 90 ans en 2025 et revendique la gouvernance de Gaza, a tout fait ces dernières semaines pour prouver à Trump, à Israël et à la communauté internationale qu'il était capable de conduire son peuple en Cisjordanie comme demain dans l'enclave anéantie par quinze mois de bombardements massifs.

## « Méthodes de guerre », selon l'ONU

Mais l'offensive israélienne, qui a déjà fait en moins d'une semaine plus de quatorze morts et des dizaines de blessés, parmi lesquels des soignants palestiniens, est un cinglant désaveu. Elle intervient quatre jours après la conclusion d'un accord mettant fin à près de deux mois de combat entre les groupes armés du camp de Jénine et les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne. Depuis plusieurs semaines, ces dernières menaient dans le camp une offensive sans précédent contre ceux qu'elles dénoncent comme étant des « groupes palestiniens hors la loi » semant « *le chaos et la fraude* ».

Dans un communiqué, le Hamas accuse l'AP de « *collaboration avec Israël* », de « *crime et de trahison du sang des martyrs* », et dénonce une coordination sécuritaire avec le colonisateur « *devenue extrêmement dangereuse, s'opposant totalement à la position du peuple palestinien et des organisations palestiniennes* ».

Jeudi 23 janvier, au troisième jour de l'opération israélienne, des centaines d'habitants ont quitté les rues boueuses du camp de Jénine, emportant quelques affaires. « *Ils veulent faire comme à Gaza* », réagit auprès de Mediapart un Palestinien de Jénine.

Vendredi 24 janvier, l'ONU a condamné l'usage par Israël « *de méthodes de guerre* » et « *le recours illégal à la force létale* » à Jénine. Les opérations israéliennes « *suscitent de graves inquiétudes quant à un recours inutile ou disproportionné à la force, notamment aux méthodes et moyens développés pour la guerre, en violation du droit international des droits de l'homme, des normes et standards applicables aux opérations de maintien de l'ordre* », a déclaré Thameen al-Kheetan, porte-parole du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits humains.

« *En s'abstenant constamment, au fil des ans, de demander des comptes aux membres de ses forces de sécurité responsables d'homicides illégaux, Israël non seulement viole ses obligations en vertu du droit international, mais risque également d'encourager la répétition de tels homicides* », a encore ajouté le porte-parole.

Alors que le chef de la diplomatie américaine Marco Rubio a promis par téléphone au premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou mercredi 22 janvier un « *soutien inébranlable* » à Israël, alors que l'équipe de Donald Trump compte de fervents pro-israéliens, dont Mike Huckabee, figure de la droite chrétienne évangélique et ardent partisan de la colonisation, nommé au poste d'ambassadeur des États-Unis en Israël, pour qui « *l'occupation, ça n'existe pas* », tout comme la Palestine et le peuple palestinien, António Guterres, secrétaire général de l'ONU, s'alarme « *de la menace existentielle* » qui pèse sur « *l'intégrité et la contiguïté du territoire palestinien occupé de Gaza et de Cisjordanie* » et se dit « *profondément préoccupé* ».

« *De hauts responsables israéliens parlent ouvertement d'une annexion formelle de la totalité ou de parties de la Cisjordanie dans les mois qui viennent. Toute annexion de la sorte serait une très grave violation du droit international* », a-t-il confié lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la situation au Proche-Orient, lundi 20 janvier.

Personne n'oublie le plan dit « *de paix* » non abouti de Donald Trump en 2020 lors de son premier mandat. Vanté par ce dernier comme « *le deal du siècle* », il enterrait définitivement ce qui était la base des négociations jusqu'ici (le tracé des frontières de 1967 et Jérusalem comme capitale des deux États) et prévoyait l'annexion d'une partie de la Cisjordanie par Israël, qui aurait notamment la souveraineté sur la vallée du Jourdain et Jérusalem comme « *capitale d'Israël indivisible* ».

Sans surprise, le plan avait suscité la colère du peuple palestinien. Le Hamas, au pouvoir dans la bande de Gaza, l'avait immédiatement rejeté, ainsi que le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas.

Rachida El Azzouzi

## L'enquête pour viol visant Lomepal classée, les trois plaignantes poursuivent leur combat judiciaire

Le parquet de Paris a estimé que « les faits » n'avaient pas pu être « clairement établis ». Les trois plaignantes vont déposer de nouvelles plaintes contre le rappeur afin qu'un juge d'instruction soit saisi pour reprendre les investigations. « On continue, car on sait ce qu'il a fait », déclare à Mediapart une des plaignantes.

Sarah Brethes - 25 janvier 2025 à 16h32

**L**a nouvelle a été rendue publique par Lomepal dans un [post Instagram](#) publié vendredi 24 janvier en fin d'après-midi. « *Je suis innocent* », écrit notamment le célèbre rappeur de 33 ans, déplorant que « *toute sa vie* » ait été « *fouillée* ».

Quelques dizaines de minutes plus tôt, le parquet de Paris avait adressé à l'ensemble des parties de cette affaire un avis de classement sans suite de l'enquête ouverte en 2020, à la suite d'une plainte pour viol déposée par une jeune femme, Billie\*, pour des faits datant de 2017.

Deux autres jeunes femmes avaient ensuite déposé plainte, en 2023 puis en 2024. Lomepal, de son vrai nom Antoine Valentinelli, qui a toujours nié les faits, avait été placé en garde à vue en février 2024. Les témoignages de deux des plaignantes avaient été révélés par Mediapart, dans une enquête publiée en mai 2024.

« *J'ai le regret de vous annoncer que je vais procéder au classement sans suite de cette procédure, faute d'éléments matériels suffisants. L'ancienneté des faits n'a pas rendu possible la constatation d'éléments médico-légaux. Les divers témoignages, même des autres plaignantes, n'ont pas non plus permis d'étayer les faits dénoncés* », écrit une substitue du parquet de Paris dans l'avis de classement daté du 22 janvier, que Mediapart a pu consulter.

« *Toute difficile qu'elle soit, cette décision ne signifie pas que vous n'avez été victime d'aucun fait, mais qu'en l'état, les éléments ne permettent pas de justifier de poursuites pénales devant une juridiction de jugement* », précise la magistrate. Elle ajoute que « *cette décision pourrait être revue si de nouveaux éléments venaient à être apportés dans le délai de prescription de l'action publique* ».

Le parquet de Paris a estimé que les faits n'avaient pas pu être « *clairement établis* » au cours des investigations, a indiqué vendredi l'Agence France-Presse (AFP) de source proche du dossier.

### « On sait ce qu'il a fait »

« *Quand j'ai porté plainte il y a presque cinq ans, j'étais seule et je n'espérais pas grand-chose. Entre-temps, il y a eu deux nouvelles plaintes, puis l'affaire Gisèle Pelicot, qui m'avaient redonné un boost d'espoir* », a réagi samedi Billie\* auprès de Mediapart. « *Ce classement est décevant, mais on connaît les chiffres, la justice n'est pas de notre côté* », estime la jeune femme – selon une [étude de 2024](#) de l'Institut des politiques publiques, 86 % des plaintes pour violences sexuelles ont été classées sans suite par la justice française entre 2012 et 2021.

Alors qu'un [rapport parlementaire](#) propose de redéfinir pénalement le viol pour y introduire la notion de non-consentement, le magistrat François Lavallière, premier vice-président au tribunal judiciaire de Rennes, favorable à cette réforme, disait dans un récent [entretien au Monde](#) avoir prononcé des classements sans suite alors qu'il « *croyait les femmes* » en face de lui.

« *On continue, car on sait ce qu'il a fait* », dit Billie, qui a affirmé avoir subi un viol et des violences dans son appartement en 2017, à New York. Elle a mandaté son avocate, Frédéric Pollet-Rouyer, pour déposer une plainte avec constitution de partie civile afin qu'une nouvelle enquête soit ouverte, cette fois sous l'égide d'un juge d'instruction, et non du parquet.

« *On sait ce qu'il a fait, et on sait qu'il sait ce qu'il a fait* », a réagi dans le même sens Marie\*, qui a déposé plainte en mai 2024. « *On sait qu'on dit la vérité, sinon on ne se serait jamais lancées dans une démarche aussi éprouvante* », ajoute la jeune femme, qui accuse le rappeur de lui avoir imposé en 2017, dans l'appartement de sa mère, un rapport anal en la surprenant dans son sommeil, et d'avoir continué malgré son refus. Également représentée par M<sup>e</sup> Pollet-Rouyer, elle va aussi déposer une nouvelle plainte.

« *J'éprouve un sentiment de grande injustice pour mes clientes* », alors qu'il y a « *un faisceau d'indices conséquents* », a réagi auprès de Mediapart et de l'AFP Frédérique Pollet-Rouyer. « *Le parquet nous dit qu'il n'y a pas d'éléments médico-légaux et que le témoignage de chacune ne permettrait pas d'étayer ceux des autres* », alors même qu'« *elles se sont confiées à des proches rapidement* » et que « *l'une d'elles a fait des examens médicaux le lendemain, de peur d'avoir attrapé une maladie sexuellement transmissible* », relève l'avocate.

« *Elles ont toutes subi un traumatisme* », souligne-t-elle, en insistant sur le fait qu'il existe un « *mode opératoire* » – « *"one shot" à chaque fois, il ne les revoit pas après* » –, que « *les plaignantes ne se connaissaient pas et n'ont aucun intérêt à porter plainte autre que celui d'obtenir justice* ». « *J'éprouve une grande admiration pour leur détermination à obtenir justice en décider de poursuivre leur combat judiciaire* », conclut l'avocate de ces deux plaignantes.

### Soutenu par Ibrahim Maalouf

Le conseil de la deuxième plaignante, qui accuse Lomepal de l'avoir violée en 2018 alors qu'elle avait 19 ans, Sacha Ghozlan, a déclaré à l'AFP vendredi envisager de déposer une nouvelle plainte, cette fois-ci avec constitution de partie civile. « *Le parquet ne dit pas que l'infraction n'a pas eu lieu mais que les faits sont anciens et qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments pour renvoyer devant une juridiction de jugement* », a-t-il souligné.

Le rappeur, défendu par l'avocate Jacqueline Laffont (qui défend notamment Patrick Poivre d'Arvor), n'a jamais nié avoir eu des relations avec les plaignantes, mais a toujours contesté toute violence. Vendredi, il a notamment reçu le soutien public du trompettiste Ibrahim Maalouf (condamné en première instance en 2018 pour atteinte sexuelle sur une mineure de 14 ans, avant d'être relaxé en appel en 2020, les juges avaient néanmoins observé que « *Ibrahim Maalouf n'avait pas adopté un positionnement adéquat à l'égard* » de la plaignante).

Dans une story qui n'est plus en ligne, le musicien, écarté en août dernier du jury du festival du film américain de Deauville, a écrit dans une story, sous le post du rappeur : « *Bravo @antoinelomepal, seule la justice reste encore garante de l'impartialité face à une accusation. Elle est la seule à avoir la légitimité de formuler une réponse claire sur laquelle on doit se baser. Un non-lieu signifie : PAS DE SUJET.* »

Depuis la révélation d'une enquête visant Lomepal, à l'été 2023, un festival des Ardennes avait annulé un concert prévu le 17 août, expliquant qu'il « *ne pouvait rester indifférent face aux émotions que suscite cette plainte* ». Quelques jours auparavant, le Planning familial des Alpes-Maritimes et le collectif Nous Toutes avaient demandé, sans succès, la déprogrammation de Lomepal à Cannes.

En décembre 2023, en clôture de la tournée de son troisième album, le chanteur, qui cultive depuis ses débuts une image de « rappeur ultrasensible » ou « sentimental » (titre d'une une de *Télérama* en 2022), a rempli trois fois l'Accor Arena à Paris. Une partie des billets avait été remise en vente par des fans – en majorité des jeunes filles et femmes – ne souhaitant plus soutenir le rappeur.

Sarah Brethes

## Quel âge a la Lune ?

La Lune a pris un coup de vieux. Longtemps estimé âgé de 4,35 milliards d'années, notre satellite se serait finalement formé 150 millions d'années plus tôt. Sa prime enfance aurait été « effacée » par une fonte totale de ses roches. Elle fait l'objet d'intenses débats scientifiques.

Ervard-Ouicem Eljaouhari - 25 janvier 2025 à 14h17

À quel moment s'est formé notre satellite ? Après les missions Apollo, la question semblait résolue. En étudiant certaines des roches rapportées par les astronautes qui ont foulé le sol lunaire, le géochimiste Lars E. Borg et ses collègues avaient fixé son âge à 4,35 milliards d'années en 2011. Problème : cet âge ne colle pas avec les modélisations de formation du Système solaire.

À partir de 2017, plusieurs scientifiques se sont replongés dans les échantillons et ont montré, grâce à un minéral contenu dans ses roches, le zircon, que la Lune serait en fait plus vieille : elle aurait entre 4,45 et 4,51 milliards d'années. Comment expliquer que certains minéraux soient plus vieux que d'autres ? L'hypothèse est la suivante : la Lune aurait complètement fondu il y a environ 4,35 milliards d'années et seul le zircon aurait résisté à ces chaleurs extrêmes. Depuis, on cherche à comprendre ce qui a bien pu faire fondre la Lune. Deux nouvelles études proposent deux scénarios très différents.

La Lune est née dans le chaos des premiers instants du Système solaire, d'une collision massive entre une Terre encore en gestation et une protoplanète, c'est-à-dire un agrégat de matière qui, si rien ne vient perturber son évolution, donne naissance à une planète. Dans notre histoire, cette hypothétique protoplanète est dénommée Théia, et elle devait être au moins aussi massive que la planète Mars.

L'impact de Théia sur la Terre a généré une telle quantité de chaleur que notre planète a entièrement fondu et qu'une énorme quantité de matière terrestre a été projetée dans l'espace. En une période de seulement quelques mois à quelques années, cette matière s'est agglomérée pour former la Lune, qui était alors recouverte d'un vaste océan de roche chaude et liquide.

### Multitude de collisions

Cette Lune magmatique se forme très près de la Terre : à un peu plus de 22 000 kilomètres, soit moins loin que les satellites de télécommunication contemporains, qui orbitent à environ 36 000 kilomètres. Pour arriver à sa position actuelle, à plus de 384 000 kilomètres de notre planète, la Lune a donc migré. D'ailleurs elle le fait toujours : la Lune s'éloigne de la Terre d'environ 4 centimètres par an.

Le temps passant, l'océan de magma s'est refroidi et solidifié pour former notre satellite tel qu'on le connaît aujourd'hui. La date de cette solidification est imprimée dans les roches lunaires. Les étudier permet donc de remonter au moment où la Lune s'est formée.

C'est exactement ce qui a été entrepris à partir des années 1970. En estimant l'âge d'échantillons de roches lunaires grâce à la radiodatation, à la manière de la datation au carbone 14 mais avec d'autres éléments (à savoir le plomb, le samarium et le néodyme), des chercheurs ont déterminé que notre satellite n'avait « que » 4,35 milliards d'années. Soit 200 millions d'années de moins que notre bonne vieille planète. Ce qui questionne grandement les scientifiques : « *D'un point de vue de la dynamique de formation du Système solaire, c'est inconcevable* », pose Alessandro Morbidelli, planétologue à l'Observatoire de la Côte d'Azur et professeur au Collège de France.

La Lune se serait bien formée il y a 4,5 milliards d'années, mais elle aurait refondu il y a 4,35 milliards d'années.

En effet, des corps au moins aussi massifs que Théia existaient en grand nombre tôt dans l'histoire du Système solaire. Ils étaient si massifs qu'ils s'attiraient entre eux dès qu'ils s'approchaient suffisamment les uns des autres. Ainsi, rapidement après sa formation, le Système solaire est agité d'une multitude de collisions entre protoplanètes.

« *Pour que Théia ait attendu près de 200 millions d'années avant d'entrer en collision avec la Terre, il faudrait qu'elle n'ait été attirée par aucun autre corps, et qu'elle soit restée seule dans un coin du Système solaire, comme si elle avait été punie*, sourit Mélanie Barboni, géochimiste à l'université d'État de l'Arizona. *C'est difficile d'imaginer que Théia ait pu échapper aussi longtemps à toutes les collisions qui avaient lieu.* » Vraisemblablement, l'impact entre Théia et la Terre se serait produit plus tôt, et la Lune serait donc plus vieille que ne le suggèrent les datations effectuées à partir des roches d'Apollo. Mais, faute de mieux, l'âge de la Lune est d'abord fixé à 4,35 milliards d'années.

Il a fallu attendre 2017 pour que les échantillons d'Apollo dévoilent une autre histoire. Mélanie Barboni et ses collaborateurs n'ont pas daté les roches entières, mais un minéral particulier à l'intérieur de ces roches. En l'occurrence du zircon, qui est extrêmement résistant à haute température. « *On a découvert que les zircons n'avaient pas 4,35 milliards d'années, mais plutôt 4,51* », fait savoir la chercheuse. Un âge cette fois cohérent avec un impact précoce entre Théia et la Terre.

« *Depuis, c'est un peu la bataille entre les partisans d'une Lune jeune, dont l'âge correct est donné par les roches lunaires, et d'une Lune plus vieille, dont l'âge se lit dans les zircons* », poursuit Mélanie Barboni. « *Pendant longtemps, les uns critiquaient les âges des autres, et c'était une situation un peu inconfortable* », complète Alessandro Morbidelli.

Pour expliquer la différence d'âge entre roches et zircons, une hypothèse émerge : la Lune se serait bien formée il y a 4,5 milliards d'années, mais elle aurait refondu il y a 4,35 milliards d'années. Ce faisant, l'horloge interne des roches et de leurs éléments qui permettent d'effectuer la datation aurait été remise à zéro, et aurait perdu la mémoire de la formation lunaire. Contrairement aux zircons, dont une partie aurait résisté à cette refonte, et dont l'horloge interne est toujours

synchronisée avec l'âge réel de la Lune.

## Chauffée par les marées

Restait toutefois à comprendre ce qui aurait bien pu faire fondre la Lune. Alessandro Morbidelli et ses collaborateurs viennent justement d'identifier une possible cause : les marées.

Au même titre que la Lune engendre les marées terrestres, la Terre exerce une influence gravitationnelle sur la Lune. Juste après sa formation, la Lune suivait une orbite alignée avec l'équateur terrestre. Mais en s'éloignant, l'attraction du Soleil a pris le dessus. L'orbite de la Lune s'est alors alignée avec le plan de l'orbite de la Terre autour de notre étoile.

**La mission chinoise Chang'e 6 a rapporté, en juin 2024, les tout premiers échantillons lunaires de la face cachée de la Lune.**

« *Durant cette transition, la forme de l'orbite lunaire devient beaucoup plus elliptique*, décrit Alessandro Morbidelli. Ainsi, la distance de la Lune à la Terre et la vitesse de la Lune autour de la Terre changent au cours de l'orbite. Nous avons montré que cela génère des forces de marée extrêmement puissantes, capables de brasser fortement l'intérieur de la Lune jusqu'à la réchauffer considérablement et la faire refondre. » Cette transition aurait eu lieu « entre 4,3 et 4,4 milliards d'années ». »

Dans leur étude, les chercheurs font même un parallèle avec une autre lune : Io, qui tourne autour de Jupiter de façon légèrement elliptique. En éruption permanente, Io est le corps le plus volcanique du Système solaire. Et ce volcanisme, il le doit aux forces de marées exercées par la géante gazeuse. « *On a calculé qu'il y a 4,35 milliards d'années, la quantité de chaleur de la Lune devait être supérieure à celle qu'il y a aujourd'hui dans le satellite Io* », rapporte le chercheur.

## Et si c'était un impact ?

« *Leur modèle est très intéressant, et c'est une bonne chose d'avoir cette nouvelle proposition pour faire avancer le débat de l'âge lunaire*, salue Mélanie Barboni. Mais je ne suis pas convaincue. Personnellement, je pense que c'est un autre processus qui a permis cette refonte. »

En effet, dans une publication parue en juillet 2024, la chercheuse et son équipe sont arrivées à une conclusion différente : sa refonte, la Lune la doit non pas à un changement d'orbite, mais à un impact géant.

Avec un diamètre de 2 500 kilomètres et une profondeur de 13 kilomètres, Pôle Sud-Aitken est le plus grand bassin d'impact du Système solaire. Situé au pôle sud de la Lune, « *il fait à peu près la moitié de la taille des États-Unis* », compare Mélanie Barboni. En datant des échantillons d'Apollo, la chercheuse a pu remonter à la date de la formation du bassin, qui remonte à... environ 4,33 milliards d'années. « *L'impact était si puissant qu'il a fait fondre les roches lunaires et remis les pendules à zéro.* »

Le fait que des impacts puissent créer de nouveaux magmas, on le voit même sur Terre. Au Canada, par exemple, des études ont montré que l'impact qui a créé le cratère Sudbury a refondue toutes les roches alentour. Or, s'il est le troisième plus grand cratère d'impact du monde, Sudbury ne fait « que » 130 kilomètres de diamètre. « *Un détail à côté de Pôle Sud-Aitken.* »

Mais si immense soit-il, Pôle Sud-Aitken ne couvre pas toute la Lune. Comment expliquer que les roches recristallisées par l'impact se retrouvent partout ? Les échantillons d'Apollo 17, par exemple, ont été prélevés à plus de 2 000 kilomètres du bassin, sur l'autre côté de l'astre. « *On appelle ça le gardening [ou jardinage en français – nldr] : les impacteurs qui sont tombés dans le bassin ont envoyé ces roches sur toute la surface* », avance Mélanie Barboni.

Alors, lequel de ces deux mécanismes aurait fait fondre la Lune ? La réponse ne devrait pas tarder. En effet, la mission chinoise Chang'e 6 a rapporté, en juin 2024, les tout premiers échantillons lunaires de la face cachée de la Lune, prélevés à l'intérieur du bassin Pôle Sud-Aitken. Si ces roches ont elles aussi environ 4,35 milliards d'années, ce sera un nouvel argument en faveur de l'hypothèse de Mélanie Barboni. Si elles sont plus jeunes, alors l'impact a probablement eu lieu après la refonte. La Lune a réécrit son propre passé. Et on est sur le point de savoir comment.

Evrard-Ouicem Eljaouhari

L'ARGENT LIBYEN DE SARKOZY VIDÉO

## Semaine 3 du procès Sarkozy-Kadhafi : le résumé en vidéo

Des rendez-vous secrets avec un terroriste condamné à perpétuité, des anciens ministres qui assurent avoir été piégés, un ancien président qui dit tout ignorer, et des familles de victimes effarées. Tout est raconté ici, en cinq minutes.

<https://youtu.be/3MJBsAqzKIE>

Fabrice Arfi - 25 janvier 2025 à 11h00

---

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.  
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau

## À Villefranche-sur-Saône, une plainte pour discrimination vise la fête des Conscrits, interdite aux femmes

Un collectif féministe a déposé plainte contre les festivités des Conscrits de la commune du Rhône. En cause ? l'interdiction des femmes lors du grand défilé dans la ville et du banquet du dimanche. Une lutte qui a du mal à trouver de l'écho localement.

Pierre Lemerle (Rue89Lyon) - 25 janvier 2025 à 10h37

**V**illefranche-sur-Saône (Rhône).— C'est un moment clé de la vie locale. Ce dimanche 26 janvier, près de trois cents « Conscrits » vont défiler dans la rue Nationale de Villefranche-sur-Saône. Dans un spectacle rodé depuis des générations, les jeunes hommes de 20 et 30 ans, et leurs aînés de 40, 50, 60 ans et plus vont défiler en costume, un chapeau haut de forme sur la tête, le fameux gibus, avec les couleurs de leur classe, correspondant à leur année de naissance.

Ils participeront ensuite, pour la plupart, au banquet du dimanche. Entre « mecs ». Car, contrairement à de nombreuses communes environnantes du Rhône, de l'Ain, voire de la Loire, à Villefranche, ces moments restent réservés aux hommes et rien qu'aux hommes. Une « discrimination fondée sur le sexe » contre laquelle a décidé de porter plainte le collectif Nouvelle Vague, *via* son avocate, Violaine De Filippis Abate, ce lundi 20 janvier. Un coup judiciaire contre une institution locale historique.

La tradition des Conscrits ne date pas d'hier. À l'époque napoléonienne, la conscription concerne au départ de jeunes pioupious participant à un tirage au sort pour savoir s'ils allaient partir, ou non, à l'armée. Soit, à l'époque, souvent au front.

Dans un long historique, le musée des Conscrits de Villefranche revient sur la constitution de ce cérémonial guerrier. Peu à peu s'installent plusieurs traditions : le défilé des héros, les banquets ou encore « *l'heure des dames* », pour reprendre les mots écrits dans le musée. Celle-ci est prévue le samedi soir, moment où les potentiels futurs soldats vont offrir leur bouquet et leurs baisers à leur promise.

Le lundi, les « 20 ans » désireux de perdre leur virginité participent au « *retinton* ». Un moment pour « *rencontrer des dames spécialisées dans l'art d'en faire des hommes parés* ». Ce folklore perdure jusque chez les conscrits d'aujourd'hui.

### Humour « beauf » et stéréotypes

Sauf que les temps ont (semble-t-il) quelque peu changé. Et que la tradition aurait pu évoluer légèrement. Du moins, c'est l'avis de Mylène Péchar, du collectif féministe Nouvelle Vague. « *En soi, on trouve l'idée festive plutôt chouette*, commente-t-elle. Mais l'image de la femme qui est véhiculée... c'est plus possible. »

Depuis 2021, elle demande que les femmes participent à la « vague » (le défilé costumé) et au banquet, les deux moments forts des Conscrits. « *Du temps du service militaire, on pouvait le comprendre. Mais aujourd'hui, les femmes font partie de l'armée* », note une de ses conceptrices du collectif. Un point sur lequel s'appuie leur avocate.

Dans la plainte déposée, que Rue89Lyon s'est procurée, elle met en avant le fait que la Journée défense et citoyenneté (anciennement JAPD) concerne désormais tous les genres. « *Les hommes nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979 n'ont plus été soumis à l'ancienne conscription militaire traditionnelle. La conscription en vigueur à ce jour s'adresse désormais aussi bien aux hommes qu'aux femmes, dans le cadre d'une journée citoyenne obligatoire pour les générations nées après ces dates* », remarque-t-elle.

La loi Jourdan, qui mettait en place la conscription en septembre 1798, ne va pas trop dans le sens d'une société « *mixte et égalitaire* », pour reprendre les termes de Nous Toutes Rhône sur le sujet. Pour le collectif, « *à travers les stéréotypes véhiculés lors des Conscrits, on tolère des situations inégalitaires entre les femmes et les hommes* ».

« On ne peut pas être partout pour surveiller. »

Guillaume Ducray, président de l'Interclasse générale des conscrits

Forcément, en face, le discours passe mal. « *Nous n'avons jamais eu cette demande au sein de nos conscrites* », râle Guillaume Ducray, président de l'Interclasse générale des conscrits, dépité par cette action de Nouvelle Vague. Depuis quatre ans, un jeu du chat et de la souris s'est installé entre le collectif et les Conscrits.

Régulièrement, les féministes « rhabillent » le rond-point des Conscrits, à Villefranche, avec des jupes. Elles mettent également des panneaux « *ville sexiste* » à travers la commune. Derrière elles, les Conscrits nettoient les lieux. Quand elles reprochent des intimidations de certains membres de l'organisation, les autres pestent contre des militantes qui « *dégradent* » leurs locaux.

Plus globalement, le collectif Nouvelle Vague met en avant un état d'esprit « *beauf plus plus* » avec, par exemple, un camion tagué d'un élégant « *Louez-moi la bite* ». Un « *humour* » qui reste un « *épiphénomène* » pour le président, Guillaume Ducray. « *On axe nos discours sur ces sujets, mais on ne peut pas être partout pour surveiller* », lâche-t-il.

Il s'agace d'une polémique qui met de côté la « *beauté* » des Conscrits : un événement qui rassemble des gens de tout bord « *à condition d'être nés la même année* » et qui fait entrer « *directement* » 1,5 million d'euros dans l'économie caladoise.

### Des conscrits femmes qui ne défilent pas

Sur ce point, on ne peut pas lui donner tort : les Conscrits sont une institution à Villefranche. Pour financer un événement coûteux, ils organisent des salons de vins, une brocante, participent au 14-Juillet... Chaque classe d'âge (née en 2002, en 2003, etc.) forme une association qui organise des événements. Autant dire qu'ils sont partout.

Et de fait, si elles ne peuvent pas participer à la vague ou aux banquets du dimanche, les « Conscrites » de Villefranche existent bien. Cette année, l'interclasse des années « en 5 » comprend 170 femmes. Pour participer aux soirées (notamment) et recevoir les bouquets de fleurs.

« Ça fait un peu “les femmes à la cuisine” », note une féministe. Reste que les principales intéressées se retrouvent dans cette organisation. « Les Conscrites n'ont jamais demandé à défiler, nous écrit Gladys Piètre, une Conscrite de Villefranche. La question ne s'est jamais posée et ne se pose plus aujourd'hui. Il serait bien que ce soit entendu. »

Cela s'entend même hors de Villefranche, dans des communes où les défilés sont désormais mixtes. « Pour moi, à Villefranche, ils ont réussi à conserver la tradition pure », indique ainsi Pauline. Secrétaire des « classes en 4 » à Anse, commune voisine, elle soutient cette spécificité caladoise. « Il y a tellement de villes autour où c'est mixte... Ceux qui n'en veulent pas peuvent y aller », constate-t-elle.

Sur le côté « potache », voire sexiste, de l'événement, elle souffle : « C'est beau, c'est paillard, mais c'est festif. » Avant d'ajouter : « Et ce n'est qu'une fois tous les dix ans, pour les concernés. » Un élément qui renvoie à la défense de Guillaume Ducray : « Rien ne les empêche [les collectifs féministes – ndlr] d'organiser leur propre événement, nous n'occupons les lieux qu'une semaine sur cinquante-deux. »

## La mairie également visée par la plainte

« Évidemment, c'est ce que disent celles qui sont restées », commente Violaine De Filippis Abate. L'avocate qui a déposé la plainte n'est pas vraiment une novice en Conscrits. Caladoise d'origine, elle avait participé à la fête pour ses 20 ans. Sans garder un souvenir ému du bouquet de fleurs reçu d'un frère un peu éméché.

Elle accorde également une importance à l'aspect symbolique. « Les jeunes se retrouvent ensemble pour la boum des 10 ans. Puis, on leur explique que les filles ne feront plus la même chose que les garçons... », prolonge Kina, une militante féministe.

Après plusieurs tentatives de rencontre avec l'équipe organisatrice, elles ont donc décidé de passer par l'étape « plainte ». Dans celle-ci, elles ciblent aussi la ville de Villefranche, qui met à disposition la rue Nationale pour le week-end.

« La manifestation n'a pas été déclarée illégale pour l'instant », nous répond la mairie. Sans commenter la plainte en tant que telle, la ville note qu'elle n'a pas de raison de dire non à un événement autorisé en préfecture ou de « s'ingérer » dans son organisation. Si elle n'a pas donné suite aux demandes de rencontre du collectif, ce serait donc uniquement parce qu'elle ne se considère pas concernée.

Dans la commune d'Anse, le banquet a été ouvert aux femmes en 2024. Mais certains hommes « ont quand même préféré manger à part ».

Côté Conscrits, on rappelle que l'événement est inscrit au patrimoine immatériel du ministère de la culture depuis 2022. « Je pense que si les auditeurs avaient eu le moindre doute sur le sujet, en pleine crise #MeToo, nous n'aurions pas eu le label », indique Guillaume Ducray.

Bref, « pour beaucoup d'habitants, ce n'est pas vraiment un sujet », nous glisse une ancienne « classarde », du secteur du Sud-Beaujolais. Oui... et non, pour Pauline. Si elle n'est pas particulièrement pour l'entrée des femmes dans la vague de Villefranche, cette classarde d'Anse raconte avoir bataillé pour ouvrir le banquet à ses consœurs, en 2024. Pour que la fête se fasse en commun.

« Certains anciens ont quand même préféré manger à part », raconte-t-elle. De même, à Villefranche, le sujet n'est pas l'apanage des féministes. Avant Nouvelle Vague, un Conscrit (homme) avait proposé une ouverture de la vague aux femmes en 2019. Sa proposition n'avait pas rencontré plus de succès.

Pierre Lemerle (Rue89Lyon)

## Boîte noire

Cet article a été publié sur Rue89 Lyon le 22 janvier 2025.

Retrouvez ici tous les articles de Rue89 Lyon publiés par Mediapart.

Rue89 Lyon, adhérent au Spiil, a rejoint début 2023 les partenaires de Mediapart, comme Rue89 Strasbourg, implanté dans la capitale alsacienne depuis 2012, Mediacités à Lille, Rennes, Toulouse et Lyon, Marsactu à Marseille, Le Poulpe en Normandie, le Bondy Blog en Seine-Saint-Denis et Guyaweb en Guyane.